

N°2023-09/59B

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	8
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Robert OLIVE, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 30 août 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du recrutement d'un agent à la régie de l'eau et de quatre agents au service technique, il convient de créer un poste d'adjoint administratif ainsi que trois postes d'adjoints techniques et un poste d'adjoint technique contractuel (article 332-13 du code général de la fonction publique).

Il est proposé au Bureau de modifier le tableau des effectifs.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Entendu l'exposé du Président,

☞ **ACCEPTÉ** de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

☞ **DIT QUE** le nouveau tableau des effectifs du personnel intercommunal s'établit comme suit :

Emplois fonctionnels

- 1 directeur général des services 40 à 80 000 habitants
- 1 directeur général adjoint des services 40 à 150 000 habitants
- 1 directeur général des services techniques 40 à 80 000 habitants

Filière administrative

- 1 administrateur territorial
- 1 administrateur 1^o classe
- 2 directeurs territoriaux
- 1 attaché hors classe
- 2 attachés principaux
- 2 attachés territoriaux
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 1 rédacteur principal 2^{ème} classe

- 3 rédacteurs
- 3 postes de chargé de mission : attaché contractuel (article 332-8-2° du code général de la fonction publique)
- 11 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 15 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 6 adjoints administratifs**
- 1 adjoint administratif 5/35°
- 1 adjoint administratif contractuel (article 332-13 du code général de la fonction publique)
- 3 adjoints administratifs contractuels (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)
- 1 adjoint administratif contractuel 5/35°(article 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Filière technique

- 1 ingénieur en chef
- 1 ingénieur hors classe
- 2 ingénieurs principaux
- 2 ingénieurs territoriaux
- 1 chargé de mission : ingénieur contractuel (article 332-8-2° de la loi du code général de la fonction publique)
- 4 techniciens territoriaux
- 3 techniciens principaux de 2^{ème} classe
- 4 techniciens principaux de 1^{ère} classe
- 34 agents de maîtrise principaux
- 22 agents de maîtrise
- 10 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 39 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 23 adjoints techniques**
- 2 adjoints techniques 20/35°
- 4 adjoints techniques contractuels (article 332-13 du code général de la fonction publique)**
- 12 adjoints techniques contractuels (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)
- 1 adjoint technique 5/35°

Filière sportive

- 1 poste de chargé de mission : conseiller des APS contractuel (article 332-8-2° du code général de la fonction publique)
- 3 éducateurs APS contractuels (article 332-23-1° du code général de la fonction publique)
- 2 éducateurs APS
- 3 éducateurs APS principaux de 1^{ère} classe
- 2 éducateurs APS principaux de 2^{ème} classe
- 1 éducateur APS (article 332-13 du code général de la fonction publique)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230906-2023-09-59B-DE
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

